

Pôle Police municipale des Hauts de France



Bulletin 02-2023

Cher(e) collègue et ami(e),

Dans cette revue de février 2023, vous trouverez de nombreux articles relatifs à la réforme des retraites.

Cette réforme qui amène un pugilat au sein des hémicycles parlementaires.

Une remontée de réactions de la part d'élus par l'intermédiaire de l'AMF suite à l'augmentation des cotisations des agents auprès de l'employeur.

Des débats houleux, insultants, le visage de la France en est sali, meurtri.

Jamais on n'avait vu un tel brouhaha à l'assemblée nationale effectué par nos parlementaires, des gestes déplacés, des caricatures de ministres....

Le plus beau c'est que ces parlementaires ne souhaitent pas revoir le système spécial relatif à leurs caisses de retraite.

Cette caisse excédentaire sur les dires de certains parlementaires, fonctionne très bien et il n'y a pas lieu de la mettre sous le régime général privé-fonction publique.

« C'est une honte !!! »

Le gouvernement malgré les millions de manifestants défilant dans les villes de France refuse tous dialogues, toute avancée démocratique, reste inflexible mais surtout refuse de retirer ce projet de réforme de retraite jugé injuste pour les travailleurs, alors que les grands du CAC 40 engendrent des milliards d'euros de bénéfice.

Jusqu'où ira ce bras de fer ???

Le blocage du pays est à envisager, par une grève générale.

Beaucoup le souhaite et les fonctionnaires la Fonction Publique Territoriale ne sont pas à la traîne, bien au contraire.

Ils manifestent nombreux et montrent leurs désaccords.

Le Président de la République sourd aux demandes de débats des organisations syndicales prévoit de nouvelles réformes alors que cette réforme des retraites est toujours en débat «la réforme des institutions», avec le retour du conseiller territorial, la réforme de la constitution etc....

Beaucoup de personnes ne souhaitent plus intégrer la Fonction Publique car ils sont devenus des drones n'ont pas au service du public mais au service de la réélection de personnels politiques incompetents, mafieux....

On apprend que quelques jours avant la présentation de la loi relative à la réforme des retraites par le Ministre du Travail, ce dernier est mis en examen pour « prise illégale d'intérêt ».

Bon, il a restitué les lithographies de plusieurs milliers d'euros !!!

L'enquête est toujours en cours alors qu'il était Maire d'une commune.

Autre individu mis en examen proche du Président de la République Monsieur Bayrou du MODEM « complicité de détournement de fonds publics ».

Dupont-Moretti « prise illégale d'intérêts » avec sa casquette de Garde des sceaux il tente de régler ces comptes avec du personnel de la justice.

Bref, vous l'avez compris pour un gouvernement qui se disait exemplaire, on revient toujours au même point.

« LE POUVOIR »

Je comprends l'écœurement du peuple français, le mal-être des fonctionnaires à qui on demande d'être exemplaire, de respecter leur code de déontologie, les règles de laïcité....

Les membres du Comité de rédaction du Pôle Police Municipale des Hauts de France vous en souhaitent bonne lecture.

Les membres du Comité de rédaction du Pôle Police Municipale des Hauts de France vous en souhaitent bonne lecture.

Retrouvez-nous sur www.pole-police-hauts-de-france.fr

Pôle
Police municipale
des Hauts de France



Sommaire

INFORMATION LOCALE

- Départ en retraite de Jean-Paul LESTIENNE Secrétaire Général sortant des structures FA-FPT du Pas-de-Calais, du Syndicat Départemental, de l'Union Départementale et Responsable du Pôle Police Municipale des Hauts-de-France
- Décès d'Alain Sylvano, ancien Directeur de la Police Municipale de Lille

INFORMATION NATIONALE

- Gardes champêtres : le Ministère vient enfin de nous saisir !
- Autorisations spéciales d'absence – Personnes vulnérables :
- Stationnement payant sur la voie publique : dérogation au droit d'opposition à la collecte du numéro d'immatriculation des véhicules
- Entretien Ministériel ce jour avec Mme Dominique FAURE
- Un mémoire sur l'armement des agents de police municipale
- Loi d'orientation et programmation du ministère de l'intérieur : ce que les policiers municipaux et les gardes champêtres doivent retenir
- Le CNFPT améliore son dispositif de prise en charge des frais de déplacements pour faciliter l'accès aux formations des stagiaires
- Les conditions de travail dans la fonction publique avant la crise sanitaire
- Le risque pénal territorial -Selon le rapport 2022 de l'observatoire SMACL, une vigilance particulière s'impose pour les manquements au devoir de probité
- Réforme des retraites : vrai ou faux ?
- Contrepoint... Oups, le gouvernement a oublié de supprimer le régime spécial des fonctionnaires
- « Le gel de la valeur du point d'indice sur le temps long a fini par rendre quasi-inopérants les autres leviers d'actions, notamment, l'attrait pour les missions » pour Le Sens du service public
- En ces temps de grève... voici quelques rappels sur le droit du service minimum d'accueil
- Le droit d'accueil est à la charge :
- Réforme des retraites : vers une très mauvaise surprise pour les employeurs territoriaux ?
- Projet de loi retraites : Le déficit est-il artificiellement doublé pour justifier la réforme ?
- Réforme des retraites : le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) vu de l'intérieur par les sénateurs
- CCFP : Non à la réforme des retraites - Déclaration unitaire du 2 février 2023
- La police alerte sur l'essor des arnaques à la vignette Crit'Air
- Carrières et rémunérations : la concertation va démarrer prochainement
- Rachat de trimestres de cotisation : quel barème pour 2023 ?
- Arrêt maladie : le montant maximal des indemnités journalières en 2023
- Un nouveau téléservice pour déposer vos documents sur Ameli
- Insécurité et délinquance : les indicateurs virent au rouge écarlate en 2022
- Sécurité : les régions Hauts-de-France et Île-de-France persistent et signent
- Lutte contre les abandons et la maltraitance animale - Coopération renforcée entre la SPA et l'État

- Lutte contre le harcèlement scolaire : les commissaires de justice invitent les collectivités à s'emparer du fléau
- Agents nés après le 1er septembre 1961- La CNRACL suspend temporairement le traitement des demandes d'avis préalable pour les départs en retraite souhaités à partir du 1er septembre 2023
- Salariés partant à la retraite - Une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque
- La commission consultative des polices municipales bientôt réactivée

LOIS DECRETS ARRETES CIRCULAIRES

- Loi d'orientation et programmation du ministère de l'intérieur
- Loi : Soutien aux édiles victimes d'agressions - Les associations d'élus peuvent se porter partie civile
- Projet de loi : Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 - Les CRS MNS retrouveront leur affectation antérieure une fois les évènements achevés
- Décret : Fin du dispositif d'indemnisation dérogatoire des assurés se trouvant dans l'impossibilité de continuer à travailler en cas de contamination par la covid-19.
- Décret : Modalités d'inscription au fichier national des forains.
- Décret : Déclarations de nationalité, décisions de naturalisation, de réintégration, de perte, de déchéance et de retrait de la nationalité française - Modifications du code civil et du décret du 30 décembre 1993
- Décret : Recueil de témoignages volontaires des victimes d'inceste ou d'autres violences sexuelles subies alors qu'elles étaient mineures
- Arrêté : Déclaration et identification de certains engins motorisés « DICEM »
- Arrêté : DICEM : les policiers municipaux auront un accès direct en 2023
- Arrêté : Taxis : les tarifs applicables à partir du 1er février 2023
- Arrêté : Répartition entre les organisations syndicales des 103 agents de la fonction publique territoriale mis à disposition
- Arrêté : Sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent
- Ordonnance : n° 2023-15 du 18 janvier 2023 portant extension outre-mer de certaines dispositions de la loi n° 2022-52 du 24 janvier 2022 relative à la responsabilité pénale et à la sécurité intérieure
- Circulaire : Procédure d'accès aux actes et registres de l'état civil datant de moins de soixante-quinze ans par les généalogistes professionnels
- Utilisation de matériel permettant la détection d'objets métalliques à l'effet de recherches de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie

JURISPRUDENCE

- Démolition obligatoire en cas d'empiètement, même léger, sur la propriété d'autrui
- Démolition d'une construction illégale justifiée par l'annulation du permis de construire pour insuffisance de l'étude d'impact
- Contrôle de constitutionnalité : Loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur - L'article visant à renforcer la répression des violences commises sur des personnes investies d'un mandat électif public a été censuré.
- Fraude aux heures supplémentaires - L'obligation de probité s'impose à tout agent public, quel que soit son niveau de qualification et sa formation
- Un agent exerçant exclusivement ses fonctions en télétravail et non vacciné contre le Covid-19, ne peut être suspendu

- Ne peuvent être regardés comme étant le fait d'un attroupement ou rassemblement les actes délictueux qui ne procèdent pas d'une action spontanée
- Qualité pour agir contre un permis d'aménager - Le juge revient sur la notion de « voisin immédiat »
- Chute d'un agent dans les escaliers d'un immeuble en partant au travail : accident de trajet imputable à la collectivité ?
- Chute d'un adolescent depuis le toit d'un bâtiment désaffecté : la commune responsable ?
- Stationnement devant une entrée d'immeuble empêchant un riverain de se rendre au travail : la commune responsable ?
- Impossible de nier une infraction lorsque le contrat de location ne prévoit pas d'autre conducteur
- Rupture conventionnelle perçues par les agents publics - Exonération d'impôt sur le revenu des indemnités spécifiques
- Déplacement d'un débit de tabac au sein d'une commune - Le maire doit respecter les règles de distance prises par le représentant de l'État dans le département
- Intérêt légitime à demander le changement de son nom - Appréciation à la date d'édition du décret l'autorisant
- Refus de la France d'inscrire la mention « neutre » ou « intersexe » sur l'acte de naissance d'une personne intersexuée à la place de « masculin » - La CEDH a rejeté le recours d'un citoyen français.
- Dommage causé par plusieurs fautes commises par des personnes publique et privée ayant agi de façon indépendante - Faculté pour la personne publique de former une action récursoire
- Le pouvoir disciplinaire peut être exercé à l'encontre d'un fonctionnaire placé en disponibilité (cas d'une aide à domicile ayant accepté un leg d'une personne dont elle avait la charge)

QUESTIONS REPONSES PARLEMENTAIRES

- Versement libératoire forfaitaire concernant les animaux errants
- Décès de nuit sans médecin pour le certificat de décès : le maire peut réquisitionner un médecin
- Arrêté ministériel sur l'équipement des gardes champêtres
- Temps de formation de la police municipale
- Caméras mobiles individuelles des policiers municipaux et délai de conservation des images
- Vidéosurveillance
- Réglementation de la circulation des engins de déplacement personnel motorisés
- Armement de la police municipale
- Mise en conformité des installations individuelles d'assainissement
- Inscriptions figurant sur les monuments aux morts
- Difficultés à bâtir de nouveaux locaux de chasse
- Protection des populations en cas de catastrophe nucléaire
- Démolition de construction illégale - Conséquences et interprétation de l'arrêt de la CEDH du 17 octobre 2013 sur la primauté du droit à la vie familiale
- Piscine naturelle - Règles d'urbanisme ; mesures de sécurité...
- Modification des règles de versement de la RAFP afin de répondre plus justement aux attentes des fonctionnaires lors de leur départ à la retraite.
- Mise en place d'un plan national de lutte contre le frelon asiatique

- Réglementation des cimetières familiaux
- Compétence de défense contre l'incendie des maires
- Alerte sur les dangers des décharges sauvages
- Réglementation des nuisances sonores liées aux pompes à chaleur
- Iniquité dans la gestion des funérariums
- Coût de la formation des agents pour les communes
- Imprécision de la réglementation quant à l'implantation des crématoriums
- Conditions de délivrance de l'autorisation d'inhumation par le maire
- Déchets sur un terrain privé
- Limitation de circulation sur un chemin rural
- Voirie - Prises en charge des dégâts faits par les véhicules de gros tonnage sur les rues et routes communales
- Travaux réalisés en méconnaissance des règles d'urbanisme
- Forages non déclarés
- Contrôle des installations d'assainissement individuel

BON A SAVOIR

- Retraite progressive et cumul emploi-retraite : que prévoit la réforme des retraites ?
- Réforme des retraites : quelles concessions pourrait faire le gouvernement ? - Carrières longues, maternité, trimestres pour les SPV...
- Statut de l'élu(e) local(e) : mise à jour de janvier 2023
- Congé de paternité : comment ça fonctionne ?
- Diagnostic et prise en charge des enfants ayant ingéré une pile bouton ou une pile plate
- Effacer ses données d'un ordinateur, d'un téléphone ou d'une tablette avant de s'en séparer
- Comment définir sa stratégie et piloter la politique RH de sa collectivité ? Un guide pour accompagner l'employeur territorial (à jour au 1er octobre 2022)
- Commerçants, êtes-vous autorisés à ouvrir le dimanche ?
- Cybersécurité : méthode clé en main pour sensibiliser les agents des collectivités
- Premiers secours en santé mentale : comment disposer de formateurs au sein de sa collectivité ?

OFFRE D'EMPLOI

- Nord | Pas-de-Calais | Aisne | Somme | Oise

Ce sommaire vous a donné l'envie d'en savoir plus.

Rien de plus simple :

Adhérez !



Pôle Police municipale des Hauts de France



ADHESION 2023 OU RENOUELEMENT D'ADHESION

AU BULLETIN D'INFORMATIONS DES AGENTS(ES) DE POLICE MUNICIPALE, GARDES-CHAMPETRES ET AGENTS(ES) DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE FAFPT DES HAUTS DE FRANCE

Vos coordonnées :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse électronique (en majuscule) : _____ @ _____

Téléphone (portable de préférence) : _____

Votre situation administrative :

Catégorie : A B C

Grade complet : _____

Vous êtes : Titulaire Contractuel

Commune de rattachement : _____

Adresse professionnelle : _____

Fait à : _____ le : _____

Signature

TARIF ANNUEL : 72 €

Cotisation donnant droit à une réduction d'impôt de 66%.

<input type="checkbox"/> Règlement par virement Insérer l'IBAN de votre structure	<input type="checkbox"/> Règlement par chèque Insérer les conditions concernant le règlement par chèque : paiement en plusieurs fois, chèque à libeller à l'ordre de ...
--	---

Informations relatives à l'utilisation de vos coordonnées

Je consens au traitement de mes données fournies sur le présent bulletin d'adhésion, lesquelles sont nécessaires à la constitution de mon dossier administratif

Loi Informatique & Liberté / RGPD – Données : Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale – 96 rue Blanche 75009 PARIS pour constituer les dossiers administratifs des adhérents. La base légale du traitement est le consentement et le fait qu'il soit nécessaire pour l'adhésion au Syndicat. Les données collectées seront communiquées aux administrateurs du logiciel national. Elles sont conservées pendant une durée de deux ans plus l'année en cours. Durant la période d'adhésion, les informations collectées seront utilisées pour vous informer de l'actualité du Syndicat ou vous solliciter en vue de participer à la vie syndicale. En cas de non-renouvellement de votre adhésion, les données seront conservées à des fins de traitement statistique pendant deux ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le DPO par mail : dpofafpt@gmail.com Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

À faire parvenir à :

FAFPT | Union Régionale Hauts de France

Pôle Police Municipale FAFPT HAUTS DE FRANCE - Service comptabilité
45 rue de l'Union 59150 Wattrelos

Retrouvez nous sur : pole-police-hauts-de-france.fr